- Les tarifs -

Une majoration de 10 % est appliquée aux familles ne résidant pas dans la commune de Horbourg-Wihr.
Une cotisation de 10 € par famille est à régler à l'inscription à chaque année scolaire (du 1er septembre au 31 août).

Nombre d'enfant(s) à charge	Revenus mensuels * – Tarifs applicables au 01/01/2019				
1 enfant	- de 500 €	de 500 € à 1499 €	de 1500 € à 2499 €	de 2500 € à 3500 €	+ de 3500€
2 enfants	- de 900 €	de 900 € à 1899 €	de 1900 € à 2899 €	de 2900 € à 3900 €	+ de 3900€
3 enfants et +	- de 1800 €	de 1800 € à 2799 €	de 2800 € à 3799 €	de 3800 € à 4800€	+ de 4800 €
TEMPS SCOLAIRE les lundis, mardis, jeudis et vendredis					
Accueil avant la classe de 7h30 jusqu'à 8h40	1.02 €	1.24 €	1.47 €	1.69€	1.91 €
Accueil pendant l'interclasse de 2h avec repas	6.73 €	7.17 €	7.62 €	8.06 €	8.50 €
Accueil après la classe à partir de 16h jusqu'à 18h30 (18h le vendredi)	3.44 €	3.88 €	4.33 €	4.77 €	5.22 €
TEMPS SCOLAIRE les mercredis					
Journée de 7h30 à 18h30	15.55 €	17.59 €	19.64 €	21.68 €	23.72 €
Demi-journée sans repas de 7h30 à 12h ou de 14h à 18h30	7.90€	8.91 €	9.93 €	10.94 €	11.96 €
Demi-journée avec repas de 7h30 à 14h ou de 12h00 à 18h30	11.58 €	12.60 €	13.62 €	14.64 €	15.66€
PENALITES DE RETARD - Après un 1er avertissement, si la famille arrive en retard après 18h30 ou 18h le vendredi					
Par 1/4h entamé et par enfant	3.00 €	3.50 €	4.00 €	4.50 €	5.00 €

Le barème de participation des familles est désormais revu chaque année au 1er janvier .
Aussi, afin de réévaluer votre barème en fonction de vos revenus 2017, vous pouvez nous fournir

- Soit une autorisation pour le service CAF PRO en précisant votre numéro d'allocataire C.A.F (formulaire disponible à l'accueil ou sur le site Internet)
- soit votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

Si les éléments ne nous sont pas fournis, **le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué**.

- Le paiement -

Les paiements sont à effectuer au moment de l'inscription à l'ordre de l'Association de Gestion des Actions pour l'Enfance et la Jeunesse (A.G.A.P.E.J.). Ils sont possibles par chèque, espèces ou carte bancaire.
Les Chèques Vacances sont acceptés et les bons C.A.F. et MSA peuvent être déduits.
En cas de non-paiement des frais de garde, l'enfant peut être radié de la structure après avis du Président. **Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu à un paiement de pénalités de retard** fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Pour toutes les inscriptions et les annulations, le secrétariat de Planète Récré attribue un code : conservez le, il est la trace de votre demande

- Les modalités d'annulation -

Nous vous rappelons également que le système de pénalités a été renforcé pour pallier aux annulations.
Le tableau reprend les modalités d'application ainsi que les taux de pénalités.

Taux de pénalités	Conditions d'application des pénalités
100 %	La famille n'excuse pas l'absence de son enfant (absence non justifiée), ou tardivement : une fois que le créneau réservé a démarré. Pour l'accueil pendant l'interclasse avec repas ou l'après-midi avec repas, si la famille prévient de l'absence après 8h (après la confirmation de la commande des repas).
50 %	La famille excuse l'absence de son enfant dans les **48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week end et jours fériés).** Un code d'annulation lui est communiqué : il justifie l'annulation en cas de litige.
30 %	La famille annule **avant les 48 heures avant le démarrage du créneau réservé (hors week end et jours fériés)** . Un code d'annulation lui est communiqué : il justifie l'annulation en cas de litige.
Aucune pénalité	Maladie de l'enfant **supérieur à 3 jours consécutifs** : la famille dépose un **certificat médical** justifiant l'absence dans **un délais de 2 jours ouvrables** (le délai de carence qui comprend le premier jour d'absence et les deux jours calendaires suivant, est dû par la famille). En cas d'hospitalisation de l'enfant, il n'y a pas de délais de carence. **Cas particuliers pour les enfants des écoles de HORBOURG-WIHR :** en cas de participation à l'APC, la famille nous informe 8 jours au préalable en cas de sortie scolaire, la famille nous informe 15 jours au préalable en cas de classe verte, la famille nous informe 1 mois au préalable

Accueil de Loisirs
pour les enfants scolarisés dès 3 ans

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

PERISCOLAIRE

MERCREDI

En temps scolaire

PLANÈTE RÉCRÉ
rue du Rhin
68180 HORBOURG-WIHR
Tel : 03 89 41 58 22
http://www.planete-recre.net
Email accueil@planete-recre.com

2019

NOS PARTENAIRES

MAIRIE DE HORBOURG-WIHR

ALLOCATIONS FAMILIALES
CAF DU HAUT-RHIN

Conseil départemental Haut-Rhin

JEUNESSE ET SPORTS

msa

- Modalités pratiques -

- Les conditions générales -

L'équipe d'animation accueille les enfants dès leur scolarisation. Une **fiche sanitaire de liaison** par enfant doit être obligatoirement remplie avant toute inscription. Elle est disponible à l'accueil de Planète Récré ou téléchargeable sur le site de l'Association :
http://www.planete-recre.net
tout comme le **règlement de fonctionnement** et le **projet pédagogique** de l'Accueil de Loisirs, ainsi que le **projet éducatif** de l'Association.

La procédure d'inscription occasionnelle Périscolaire -

- La fiche d'inscription occasionnelle est à déposer à l'accueil ou au plus tôt par mail à partir de 00h00 suivant les dates de dépôt précisées dans le tableau ci-dessous.
- Pour les inscriptions tardives et celles laissées sur répondeur, elles ne seront prises en compte que suivant la place disponible et **ne seront valables qu'après confirmation de notre part.**

Mois concernés	Périodes d'inscription	Mois concernés	Périodes d'inscription
Janvier 2019	du 3 au 7 décembre 2018	Juin / Juillet 2019	du 6 au 10 mai 2019
Février 2019	du 14 au 18 janvier 2019	Septembre 2019	du 11 au 14 juin 2019
Mars 2019	du 4 au 8 février 2019	Octobre 2019	du 9 au 13 septembre 2019
Avril 2019	du 4 au 8 mars 2019	Novembre 2019	Du 7 au 11 octobre 2019
Mai 2019	du 1er au 5 avril 2019	Décembre 2019	Du 4 au 8 novembre 2019

Si par la suite des ajustements sont nécessaires, ils pourront être faits par écrit en fonction des disponibilités.
Si vous avez besoin de **places régulières, remplissez la fiche permanente** (disponible sur notre site internet ou à l'accueil).
Lors des mercredis, les enfants sont inscrits dans un groupe en fonction de leur année de naissance. Cependant, des modifications peuvent être effectuées en fonction du nombre d'inscriptions.

- Quelques rappels utiles -

- Les listes d'attente -

En cas de réponse défavorable, la possibilité d'être placé sur liste d'attente vous est proposée. Vous pouvez en faire la demande directement sur la fiche d'inscription en cochant la case « L.A ».
Dans ce cas, n'oubliez pas de nous transmettre un numéro de téléphone où nous pourrons vous joindre ou vous laisser un message, afin que l'inscription puisse se faire rapidement. Dans ce cas et sans contre ordre de votre part dans les 24 heures suivant l'appel, **l'enfant sera considéré comme inscrit, et donc, soumis aux conditions des personnes inscrites.**

- Auto-médicamentation -

Comme spécifié dans le règlement de fonctionnement, aucune forme d'auto-médicamentation n'est autorisée à Planète Récré. Seuls les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à jour peuvent bénéficier de l'administration de médicaments par des personnes autorisées. Pour des raisons évidentes de sécurité, **il est interdit de laisser des médicaments (homéopathie comprise) dans le sac ou poche des enfants ou de leur dire de les prendre eux-mêmes.** En cas de traitement quotidien, voyez avec le médecin pour fragmenter les prises le matin et le soir.

- Entrée et sortie de personnes -

Assurez-vous qu'un responsable vous ai vu entrer ou quitter la structure avec votre (vos) enfant(s). Pour toute personne autre que les parents, une autorisation écrite est indispensable et à renouveler chaque année scolaire (fiche sanitaire de liaison).

- Pour la sieste des tout petits (le mercredi) -

Tous les enfants de 1ère année de maternelle participent à la sieste. **Chacun devra avoir un sac avec des habits de rechange, doudou et tétine si besoin.** En cas de nécessité de port de couches, cela sera envisageable jusqu'au vacances de la Toussaint. Celles-ci seront fournis par les parents. Si l'enfant ne dort pas, il lui est proposé une activité calme (coloriage, livres, etc).

- Le fonctionnement en temps scolaire-

- Description d'une journée type le mercredi -

Les enfants sont répartis par groupe d'âge à partir de 9h00, à savoir :
- les Petits Explorateurs (1ère année de maternelle)
- les Aventuriers (moyenne et grande sections de maternelle) ,
- les Conquistadors (du CP au CE1) ,
- les Griffons d'Or (du CE2 au collège)

Les programmes d'activités des mercredis
Ils sont mis en ligne au fur et à mesure de l'année sur notre site internet.

Pour le groupe des Conquistadors et des Griffons d'Or, les activités sont proposées par cycle de plusieurs séances, de vacances en vacances (environ 7 semaines).

de 7h30 à 9h	L'accueil des enfants s'organise de manière échelonnée jusqu'à 9h00. Une proposition d'activités est faite tout en douceur, afin de respecter au mieux le rythme des enfants.
de 9h à 9h30	L'appel est effectué pour une **répartition par groupe d'âge**. Chaque groupe a son « forum » personnalisé et sa salle de référence : pour les Petits Explorateurs la salle «souris», pour les Aventuriers, c'est la salle «branchée», pour les Conquistadors, c'est la salle «poly» et pour les Griffons D'or c'est la salle «brico».
De 9h30 à 10h	Un goûter est servi aux enfants.
De 10h à 12h	Les activités démarrent par groupe
De 12h à 13h	Le temps de repas
De 13h à 14h	Temps de jeu libre jusqu'à 14h00. **Début du temps de sieste pour le groupe des Petits Explorateurs**
de 14h à 16h30	L'appel est effectué, puis les enfants se retrouvent par groupe d'âge pour bénéficier d'un large choix d'activités. **Pour les Petits Explorateurs, des activités sont organisées en fonction du réveil des enfants.**
De 16h30 à 17h00	Un goûter est proposé aux enfants.
de 17h00 à 18h30 (18h00 le vendredi)	Un temps d'activités libres, avec des ateliers ouverts pour tous les enfants jusqu'à leur départ.

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi -

Temps d'accueil le matin avant la classe

L'accueil du matin se caractérise par des **animations « libres » où l'attention est portée sur une séparation en douceur** entre la famille et l'Enfant. Les enfants des écoles des Erables et des Lauriers ont une salle dédiée à leur école .

Les horaires de bus du matin :
Pour les écoles des Oliviers et des Tilleuls : 7h45
Pour les écoles des Érables et des Marronniers : 8h10
Pour l'école des Lauriers : 8h25
Sortie des enfants de l'école P. Fuchs dans la cour à 8h25 jusqu'à 8h30

Temps d'accueil de la pause méridienne

La prise en charge se veut rythmée et intense. L'interclasse de 2h inclut le temps **du repas organisé par école mais aussi des temps « récréatifs » visant la détente des enfants**. L'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée, de 11h30 à 12h10. Deux services sont effectués, afin de permettre à tous de manger dans les meilleures conditions.. Les enfants de l'école Paul Fuchs mangent de 12h30 à 13h30. Un circuit en bus est organisé pour les enfants scolarisés aux Oliviers, aux Tilleuls, aux Erables et aux Lauriers.

Temps d'accueil du soir après la classe

A leur arrivée, les enfants prennent un **goûter puis ont accès à de nombreuses activités**.
Le temps du soir se veut diversifié: entre **accompagnement aux devoirs** et activités ludiques, tout est envisagé et conçu pour et avec l'Enfant. Nous avons l'opportunité d'utiliser le gymnase Paul Fuchs pour y proposer des activités physiques.
Seule particularité pour l'aide aux devoirs : il est demandé aux parents de ne pas venir chercher leur(s) enfant(s) durant la demi-heure qui y est consacrée, pour permettre un concentration optimale. Pour rappel : Oliviers de 16h45 à 17h15, Paul Fuchs de 17h00 à 17h30, Marronniers de 17h15 à 17h45. Afin de bénéficier de ce service, merci de retirer une feuille d'inscription auprès des responsables de l'Accueil de Loisirs.